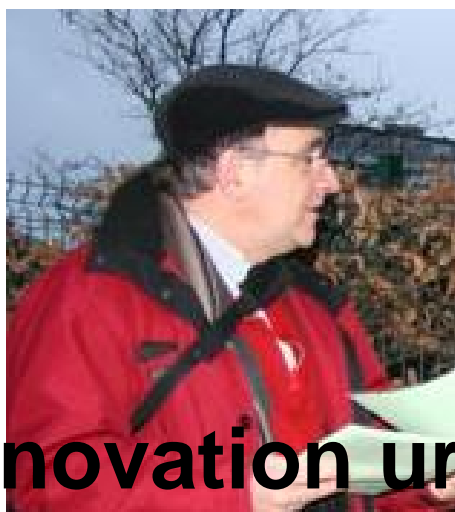
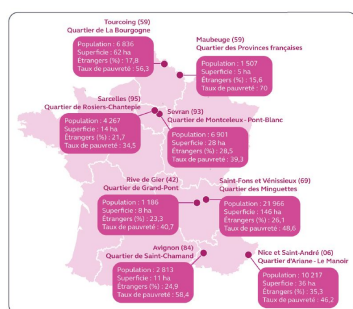


<https://pierrealmillet.fr/CRC>



Oui, la rénovation urbaine est utile à tous les Vénissians !

- Lectures... -



Source : Cour des comptes, d'après les données du SIG Ville

Date de mise en ligne : dimanche 10 janvier 2021

Le rapport de la cour des comptes sur les quartiers prioritaires de la politique de la ville a, très normalement, provoqué beaucoup de réactions. Mais cet énorme travail réalisé par plusieurs dizaines d'experts venus vérifier des résultats sur le terrain n'a fait parler de lui le plus souvent que pour quelques points polémiques, alors que le plus gros du rapport reste inconnu.

Rappelons que ce rapport porte sur ce qu'on appelle la "politique de la ville", qui n'est pas la politique menée par la ville de Vénissieux, mais [la politique du "ministère de la ville et de la rénovation urbaine"](#), politique lancée depuis les années 1980 pour "pour pallier les inégalités sociales et urbaines" dans des quartiers dits "prioritaires" et dans lesquels vivent en gros 5 millions de personnes en France.

Il y a beaucoup de sujets abordés dans ce rapport de 169 pages et 776 pages des cahiers territoriaux, rapport qui étudie 8 quartiers prioritaires de France dans le Nord, la région parisienne, la Loire, le Vaucluse, et donc le Rhône avec le quartier des Mingettes [1].

Le rapport ne propose pas une évaluation globale, mais « *une évaluation destinée à apprécier l'une des dimensions principales de cette politique, à savoir l'attractivité des QPV.* ». Il s'intitule « **L'ÉVALUATION DE L'ATTRACTIVITÉ DES QUARTIERS PRIORITAIRES, Une dimension majeure de la politique de la ville** »

Vous avez tous vu des articles de presse évoquant l'islam et le fondamentalisme. Ces sujets sont abordés dans 5 pages sur les 776 des cahiers territoriaux du rapport, 2 pages sur les 169 du rapport lui-même, dans 1 page sur les 92 du cahier des minguettes, et dans 0 pages sur les 28 de la synthèse publique. Mais c'est ce qui a fait les principaux titres de la presse.

Pourtant, il est très utile de faire connaître ce rapport qui montre l'importance des politiques dites de "rénovation urbaine" et de "politique de la ville" et leurs résultats positifs réels, même s'ils ne suffisent pas à résoudre tous les problèmes de ces quartiers, et qui esquissent des pistes pour faire mieux demain, notamment du point de vue des politiques de droit commun pour école, l'emploi, l'insertion, le logement...

La Cour a choisi de retenir trois axes-clés : « Habiter », « Éduquer » et « Implanter une activité économique », qui sans être exclusifs, conduisent, avec les transports, à structurer l'occupation spatiale urbaine. Pour les trois catégories de populations concernées (habitants, parents, entrepreneurs), l'enquête s'est efforcée d'identifier et d'analyser les déterminants de leur comportement, y compris lorsqu'ils sont peu objectivables, comme c'est le cas pour le sentiment d'insécurité ou l'attachement au quartier.

Et elle cherche à répondre à quatre questions qui sont étudiées dans le détail des cahiers territoriaux et qui sont synthétisés donnant quatre "appréciations" globales dont deux positives "Oui, mais partiellement", une neutre "pas systématiquement" et une plutôt négative "Plutôt NON"...

Si je donnais une lecture "scolaire" résumée de ces évaluations, je me permettrait de conclure **"travail correct, mais peut mieux faire"...**

Oui, la rénovation urbaine est utile à tous les Vénissians !

C'est ce qui conduit la cour à faire des recommandations résumées en 4 orientations

[-] Orientation 1 : Rendre plus effective la décentralisation de la politique de la ville en permettant une différenciation accrues autour de « projets de quartiers »

[-] Orientation 2 : Préciser le sens et la portée des objectifs de mixité sociale et fonctionnelle des quartiers et les arrimer à une stratégie pluriannuelle explicite en matière d'évolution du parc social, d'attribution des logements et d'affectation des locaux d'activité

[-] Orientation 3 : Dans le cadre des projets de quartiers, mieux articuler le renouvellement urbain avec l'accompagnement social, éducatif, économique des habitants

[-] Orientation 4 : Renforcer l'articulation des actions financées par les crédits de la politique de ville avec les politiques publiques générales pour répondre davantage aux besoins spécifiques des QPV et de leurs habitants

Ce rapport est donc l'opportunité pour tous les acteurs de la ville de chercher à mieux orienter toutes les politiques publiques concernant ces quartiers avec l'ambition de continuer à améliorer nos quartiers.

Pour contribuer à la discussion, voici quelques commentaires à la synthèse du rapport.

Question	Réponse de la CRC	Commentaire
<p>EFFICACITÉ : l'attractivité du quartier des Minguettes-Clochettes s'est-elle améliorée ? <i>Cette question évalue la pertinence des objectifs et des documents de programmation de la politique de la ville.</i></p>	OUI mais partiellement	<p>tous les acteurs locaux confirment que ces politiques publiques sont indispensables, même si elles sont insuffisantes. C'est ce que retient donc la cour. Mais pour faire mieux, elle en reste à la position officielle de l'agence nationale de rénovation urbaine, il faudrait accélérer l'évolution de la population, et donc pousser à un départ massif de la population la plus pauvre. Ce serait injuste et c'est totalement irréaliste. Pour les envoyer où ? Il est plus important d'accélérer les projets urbains, économiques, de services publics, et de renforcer massivement les moyens des services publics locaux, de faire reculer les trafics qui pourrissent un trop grand nombre d'allées, et permettre par la qualité de la rénovation des quartiers l'arrivée de nouvelles familles, pour provoquer enfin un renversement d'image pour les habitants comme pour le quartier !</p>
<p>UTILITÉ : les dispositifs publics ont-ils permis d'améliorer l'attractivité du quartier ? <i>Cette deuxième question porte sur l'efficacité des actions engagées depuis dix ans, telle qu'elle peut être appréciée à travers les indicateurs disponibles.</i></p>	OUI mais partiellement	<p>Chacun sait bien que les actions conduites sont positives, le rapport le montre notamment pour l'amélioration de la réussite scolaire dans deux collèges. Mais ces politiques spécifiques ne peuvent compenser l'aggravation des situations de milliers de ménages, la paupérisation et la précarisation du travail qui est la vraie raison de la paupérisation des demandeurs de logement. De ce point de vue, la cour reste aveuglé par les difficultés des quartiers, dont elle ne voit pas la source dans l'économie en général, et donc en dehors des quartiers. Car les habitants des minguettes sont des milliers à travailler en dehors des minguettes, dans toute l'agglomération, et c'est partout qu'ils font face à la précarisation et la paupérisation du travail !</p>
<p>PERTINENCE : la politique de la ville prend-elle en compte les facteurs affectant l'attractivité du quartier ? <i>La troisième question vise à apprécier l'utilité des dispositifs et des moyens publics déployés dans les quartiers. La réponse ne peut être que nuancée, tant elle dépend de l'adéquation, réussite ou non selon les quartiers, entre les difficultés identifiées et les actions entreprises.</i></p>	Plutôt NON	<p>Oui, la politique spécifique aux quartiers prioritaires ne peut compenser les manques du droit commun pour l'éducation, la justice, la police, les services publics en général, l'emploi, le social... De fait le nombre de travailleurs sociaux dans ces quartiers est le même qu'il y a 20 ans alors que le nombre d'ayants droits a fortement augmenté. S'il y a eu un renfort de polices depuis 2019, les moyens de la justice, de l'application des peines comme de la prévention sont restés les mêmes !</p>

Oui, la rénovation urbaine est utile à tous les Vénissiens !

<p>COHÉRENCE : les dispositifs de droit commun bénéficient-ils au quartier ? Cette question évalue la cohérence entre ce qui est fait au titre de la "politique de la ville" et ce qui est fait dans le cadre du "droit commun" des politiques qui s'appliquent dans ces quartiers comme ailleurs</p>	<p>PAS SYSTÉMATIQUEM ENT</p>	<p>La CRC constate que "Les objectifs d'accueil de ménages modestes et d'amélioration de la mixité sociale sont antagonistes". De fait, c'est ce que disent les élus de Vénissieux depuis des années, pour défendre le besoin de construire plus de logement social, partout dans la métropole, mais aussi à Vénissieux pour mieux accueillir les ménages salariés qui le souhaitent. C'est une question que la cour n'aborde pas. Elle en reste au constat que les attributions de logement aggravent les inégalités sans réaliser que ce n'est pas le problème des quartiers prioritaires mais des autres ! Car pourquoi un habitant de Lyon viendrait se loger aux minguettes si ce n'est pas un choix personnel ? C'est bien sûr qu'il ne trouve pas de logement accessible là où il travaille où là où il réside déjà ! Le problème de la mixité sociale est un problème des quartiers de riches, pas des quartiers de pauvres !</p>
--	---	---

Au fonds, la synthèse de la cour est utile, même si le débat sur ses orientations et les actions publiques qu'il faut impulser est ouvert. Elle point notamment cet enjeu de penser aux quartiers prioritaires dans le cadre plus globale de la commune et de l'agglomération. Oui, il faut plus de politique de la ville, plus de rénovation urbaine, et il faut aussi plus d'éducation nationale, plus d'insertion, plus de formation professionnelle, plus de développement économique, plus de développement commercial...

Laissons la conclusion au rapport ...

En conclusion, l'attractivité du quartier s'est plutôt améliorée depuis 2008. Le NPNRU vise à conforter cette tendance engagée. Toutefois, ses effets ne pourront pas remédier à l'ensemble des handicaps structurels qui affectent le plus grand quartier prioritaire de la politique de la ville de la métropole de Lyon. La réflexion sur l'attractivité du quartier ne doit pas être disjointe d'une réflexion globale à l'échelle des communes et de l'intercommunalité, en particulier en termes de solidarité et de réduction des inégalités métropolitaines, notamment à travers les politiques de droit commun.

[1] ce quartier prioritaire défini pour le NPNRU depuis 5 ans intègre aussi le quartiers voisin des clochettes à St-Fons, mais le rapport se concentre sur les minguettes